Vendredi 12 avril 2024

N° 1107

CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale
29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org
Facebook : @ceasmayenne

CÉAS-point-com
Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Associations

À défaut d'un ministère de plein exercice…

Dans le gouvernement de Gabriel Attal, les associations n'ont pas une importance qui justifierait un ministère de plein exercice. Ainsi, le décret n° 2024-178 du 6 mars 2024 précise qu'en lien avec le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (Nicole Belloubet), Prisca Thévenot, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée du renouveau démocratique, porte-parole du gouvernement, a également pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique gouvernementale en faveur du développement de la vie associative. En outre, elle travaille *« à l'animation des réseaux associatifs »*.

Prisca Thévenot, 39 ans, adhérente à Renaissance, était auparavant secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel.

Enseignement supérieur

La précarité étudiante est une réalité bien présente

L'enquête 2023 de l'Observatoire national de la vie étudiante [(1)] révèle que 32 % des étudiants, selon leur déclaration, ont été au moins une fois en situation de découvert à la banque depuis la rentrée. En outre, 26 % connaissent des fins de mois difficiles ou très difficiles. Ils sont 20 % à déclarer des difficultés financières telles qu'il leur a été impossible de faire face à leurs besoins (alimentation, loyer, gaz ou électricité). Enfin, depuis la rentrée, 12 % ont connu des impayés de factures ou des retards de paiement (par exemple pour le loyer). Pour l'Observatoire, *« tous les indicateurs convergent pour rendre compte de l'ampleur de la précarité étudiante, qu'elle soit subjective ou objective »*.

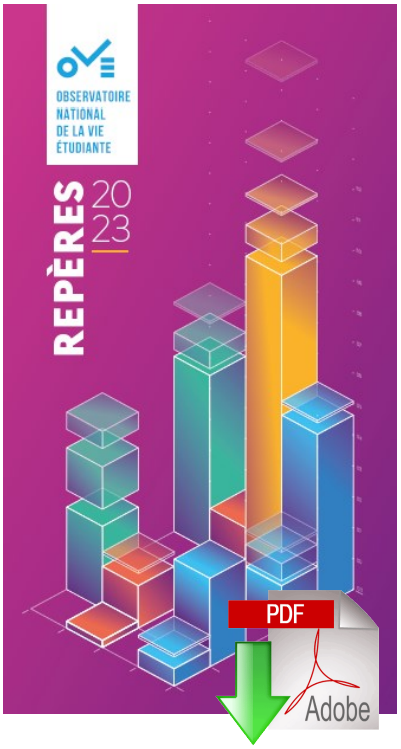

Les étudiants qui éprouvent des difficultés financières telles qu'il leur a été impossible de faire face à leurs besoins ont des profils spécifiques, précise l'Observatoire. Ainsi, les étudiants de nationalité étrangère sont les plus concernés (40 %, contre 16 % de ceux de nationalité française). Plus les étudiants avancent en âge, plus ils sont proportionnellement concernés par la précarité (10 % des moins de 18 ans et 16 % des 18-19 ans, mais 28 % des 25 ans ou plus). Les boursiers (23 %), ceux qui exercent une activité rémunérée (22 %), qui ne vivent plus chez leurs parents (24 %) et les femmes (21 %) sont également surreprésentés parmi les étudiants en situation de précarité économique.

(1) – https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2024/03/OVE-BROCHURE-REPERES-CDV2023.pdf. Lire également l'article « 44 % des étudiants exercent une activité rémunérée », paru dans le *CÉAS-point-com* n° 1106 du vendredi 5 avril 2024.

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Louise Guillé, Claude Guioullier, Nathalie Houdayer.

Ils sont 13 % des étudiants à indiquer ne pas avoir assez à manger (10 % ponctuellement et 3 % régulièrement). L'insuffisance de nourriture concerne particulièrement les étudiants de plus de 24 ans (12 % parfois et 4 % souvent), et surtout les étudiants étrangers, dont 20 % déclarent parfois connaître cette situation et 6 % la connaître souvent.

Parallèlement, 22 % des étudiants déclarent sauter souvent des repas. Parmi les raisons invoquées, 13 % de l'ensemble des étudiants indiquent sauter souvent des repas pour économiser du temps ; 9 % par manque d'organisation ; 8 % pour des raisons financières… Le saut régulier de repas pour raisons financières touche particulièrement les étudiants étrangers (16 %, contre 6 % des étudiants français).

Depuis la rentrée, 9 % des étudiants ont bénéficié d'une aide alimentaire. Les refus d'octroi concernent 2 % des étudiants ; le non-recours est important puisque 17 % n'ont pas fait la demande alors qu'ils en auraient eu besoin. Finalement, ce sont 28 % des étudiants qui déclarent avoir besoin de l'aide alimentaire.

Immigration

Les demandeurs d'asile sont d'abord des Afghans

En 2023, selon des chiffres provisoires incluant les mineurs, l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) a reçu près de 142 500 demandes de protection internationale, toutes procédures confondues. Parmi elles, on dénombre quelque 123 400 premières demandes d'asile et près de 470 demandes de statut d'apatride.

En augmentation de 8,6 % par rapport à 2022, la demande renoue ainsi avec la tendance observée avant la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19, qui avait lourdement affecté les mouvements de population.

Pour la sixième année consécutive, l'Afghanistan demeure le premier pays de provenance des demandeurs d'asile, avec plus de 17 500 premières demandes introduites, suivi du Bangladesh (8 600), de la Turquie (8 500), de la République démocratique du Congo (8 000) et de la République de Guinée (7 000).

L'Office a maintenu un haut niveau d'activité en rendant plus de 136 700 décisions au cours de l'année 2023. Son taux de protection a de nouveau augmenté, en lien avec la composition de la demande d'asile et la dégradation de la situation dans certains pays d'origine des demandeurs d'asile, pour atteindre près de 33 % (+ 4 points par rapport 2022).

Le délai annuel moyen de traitement a notablement poursuivi sa réduction pour s'établir à 4,2 mois (5,2 mois en 2022).

La pensée hebdomadaire

« Entre inégalités sociales et crises écologique, démocratique et démographique, entre les lois qui consacrent l'exclusion plus que l'égalité, entre l'inflation, les conflits internationaux, la désillusion ou la défiance envers les représentants politiques : notre société et ses fondements se fissurent. Pourtant, il ne s'agit pas de tomber dans le piège de la résignation, qui fait le lit de discours simplistes. Oui, porter l'ambition d'une société fondée sur la démocratie, la dignité humaine et la solidarité est possible. Des citoyens, des acteurs de la société civile, des élus font vivre cette ambition au quotidien, loin du tumulte des joutes verbales et de certains discours médiatiques. »
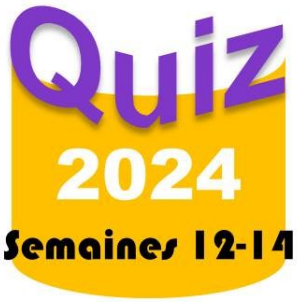
Tarik Touahria, président de la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France, « Préservons le bien commun qu'est le centre social » (réflexion), *Ouest-France* du 19 février 2024.